



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 30 mars 2023 à 19h00

Affiché le 24/03/2023

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2023
2. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

3. Comptes de gestion 2022
4. Comptes administratifs 2022
5. Affectation des résultats 2023 du budget principal
6. Bilan des opérations immobilières 2022
7. Information concernant l'état de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus
8. Taux d'imposition 2023
9. Budgets primitifs 2023
10. Fongibilité des crédits du budget principal et du budget espace Bellevue
11. Demande de subvention pour la création d'une passerelle (piétons et cycles) entre Cugand et Gétigné : Appel à projets du « fonds mobilités actives – continuité cyclables »

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

12. Coût d'un élève des écoles publiques 2022

PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13. Cessions de la parcelle AT 406 et d'une partie de voie communale n°6 de la Médrie attenante aux parcelles AT 218, 403, 406, 407, 408 et 411

CULTURE, COMMUNICATION, RELATIONS AUX PUBLICS

14. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque à compter du 1^{er} mai 2023

INTERCOMMUNALITÉ

15. Convention d'accès aux services techniques des communes membres de Clisson Sèvre Maine Agglomération aux déchetteries du 31 mars au 31 décembre 2023

INFORMATIONS DIVERSES

